



43^{ème} CORRIDA AMARRIS de GUERANDE du 3 NOVEMBRE 2019

REGLEMENT

Article 1 : La Presqu'île Guérandaise Athlétique Club (P.G.A.C.) organise le dimanche 3 NOVEMBRE 2019 la 43^{ème} Corrida AMARRIS de GUERANDE. Le parcours des courses pédestres emprunte les promenades et les rues à l'intérieur des remparts.

Article 2 : Cette manifestation comprend plusieurs courses :

COURSES de 5,025 km et de 10,050 km

Le départ de la **course de 5,025 km** réservée aux femmes comportant deux tours du circuit se fera à 14 h 15 , et celui de la **course mixte de 10,050 km** comportant quatre tours se fera à 15 h 15 - boulevard de l'Abreuvoir, à proximité du parking de Kerbenet.

Article 3 : Les courses sont ouvertes aux licenciés et non-licenciés des catégories cadets à masters. Dans le cas de la mise en place des règles de sécurité et au regard de l'article L 231.3 du code du sport, les participants doivent être titulaires :

- d'une licence athlétisme compétition, athlétisme loisir option running, d'un pass running délivré par la FFA,
- d'une licence délivrée par les fédérations suivantes : FF Tri, FSCT, FSGT, UFOLEP. Dans ce cas, la mention de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou la pratique de la course à pied en compétition doit apparaître de façon précise, par tous les moyens sur ladite licence.
- d'un certificat médical pour les autres participants avec la mention de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition. Ce document sera conservé (original ou copie) en tant que justificatif.

Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La notion de validité de 3 ans pour le certificat médical ne concerne que le renouvellement de la licence et sous couvert d'un questionnaire médical.

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

Article 4 : Les **droits d'inscription** sont les suivants :

- Course de 5,025 km : 6 € pour les licenciées et 8 € pour les non-licenciées
- Course de 10,050 km : 8 € pour les licenciés et 10 € pour les non-licenciés.

Le nombre d'inscriptions est limité à 300 pour la course des femmes de 5,025 km et à 600 pour la course mixte de 10,050 km. Pas d'inscription sur place.

Article 5 : Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est possible. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 6 : Le retrait des dossards se fera à partir de 12 h 30 sur le site au parking de Kerbenet – boulevard de l'Abreuvoir.

Article 7 : Le chronométrage sera effectué avec le système de puce électronique TIMEPULSE. Tous les inscrits se verront remettre un dossard muni d'une puce qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course.

Article 8 : Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 9 : Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, notamment en cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des coureurs.

Article 10 : La sécurité des courses sera assurée par des commissaires et des secouristes. Les accompagnateurs à vélo ou en roller sont interdits sur les courses. La décision d'un commissaire de course sera sans appel.

Toute activité sportive ou physique peut induire un risque pour la santé. Sachez réguler vos efforts.

Article 11 : Un classement sera effectué par catégorie : cadets, juniors, espoirs, seniors masters hommes et femmes. La remise des récompenses se déroulera sur le podium parking de Kerbenet à partir de 16 h 30. Seuls les concurrents présents à la remise des prix pourront prétendre aux récompenses.

Article 12 : Le concurrent autorise les organisateurs ainsi que les ayants-droit à utiliser à titre gratuit et non exclusif les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation à la corrida Amarris de Guérande. Conformément à la loi informatique et liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

Article 13 : Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses du seul fait de son inscription.

GALOPADES

Les **GALOPADES** réservées aux enfants nés en 2013 à 2007. Elles ne donneront pas lieu à classement.

13 h 15 : enfants nés en 2011/2012/2013

13 h 30 : enfants nés en 2009/2010

13 h 45 : enfants nés en 2007/2008.

Départ et arrivée : boulevard de l'Abreuvoir –

Inscriptions gratuites par mail : « inscriptions.galopades-corrída@ville-guerande.fr »

(limitées à 100 par course – priorité aux enfants scolarisés sur la commune de Guérande).

RUN AMARRIS

RUN AMARRIS : 10 H course relais de 10 km par équipe de 4 au profit de la Ligue contre le cancer - pour les entreprises et les familles – Inscriptions sur le site : www.amarris.fr